



**MAIRIE DE
MAISONCELLES-EN-BRIE**

Tél : 01 60 25 73 22 Fax : 01 60 25 77 71

E-mail : mairie.maisoncelles.en.brie@wanadoo.fr

Site : <http://maisoncellesenbrie.com>

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 AVRIL 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi 5 avril à 20h30, le conseil municipal de la commune de Maisoncelles-en-Brie, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Alain BOURCHOT, Maire.

Étaient présents : Pierre BARBAUD, Cédric THOMAS Adjoints, Éric SURMONT, Yvette ANCELIN, Aurélien SEGAUD, Martine LECOQ, Dominique TRIBOUILLOIS, Éric DEFRAÏE Conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sophie MILCENT qui a donné pouvoir à Martine LECOQ, Jean-Baptiste BÉCOURT qui a donné pouvoir à Yvette ANCELIN.

Absents : Fabienne BUCZKO, Tiphaine CHOPLAIN, Tristan GUILLEMAIN D'ECHON.

Secrétaire de séance : Pierre BARBAUD a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- **Vote du Compte Administratif 2018 (ville)**
- **Approbation du Compte de Gestion du receveur municipal 2018 (ville)**
- **Affectation du résultat 2018 (ville)**
- **Vote du Budget Unique 2019 (ville)**
- **Vote des taux d'imposition des taxes locales directes pour 2019**
- **Vote du Compte Administratif 2018 et affectation du résultat (Assainissement)**
- **Approbation du Compte de Gestion 2018 (Assainissement)**
- **Vote du Budget Unique 2019 (Assainissement)**
- **Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération**
- **Demande de subvention au titre du Fonds d'Équipement Rural – Aménagement des commerces**
- **Rétrocessions des parties 4, 5 et 6 du lotissement « le Clos des Epistoliers »**
- **Rapports des commissions communales et des syndicats intercommunaux**
- **Questions et Informations diverses**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 30 et procède à la lecture du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} février 2019, approuvé sans observation.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL 2018

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif du budget communal 2018.

Monsieur le Maire cède la présidence du conseil au doyen d'âge, Monsieur Pierre BARBAUD, et quitte la salle pour le vote. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ADOpte** le Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses	195 857,26 €
Recettes	286 753,38 €
Excédent de l'exercice	90 896,12 €
Excédent 2017 reporté	97 276,74 €
Résultat de clôture : Excédent	188 172,86 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	577 516,77 €
Recettes	715 610,14 €
Excédent de l'exercice	138 093,37 €
Excédent 2017 reporté	346 574,40 €
Résultat de clôture : Excédent	484 667,77 €

Excédent global de clôture672 840,63 €

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 (BUDGET COMMUNE)

Après avoir réintégré la salle du Conseil, le Maire présente le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 (VILLE)

Monsieur le Maire rappelle :

L'excédent de fonctionnement 2018 soit 484 667,77 €

L'excédent d'investissement 2018 soit 188 172,86 €

L'état des restes à réaliser en recettes et dépenses 2018

Dépenses d'investissement : 60 739,00 €

Recettes d'investissement : NEANT

Le conseil municipal vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter au compte 1068 la somme de 150 000,00 € et reporte au compte 002 excédent fonctionnement la somme de 334 667,77 €.

VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2019

Monsieur Éric Surmont présente le Budget Unique 2019 tel qu'il a été élaboré.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte le Budget Unique 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

<i>Section Fonctionnement</i>	802 095,77 €
<i>Section Investissement</i>	533 611,86 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES 2019

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :

- **Taxe d'habitation****10,27 %**
- **Taxe foncière (bâti)****13,31 %**
- **Taxe Foncière (non bâti)**.....**37,62 %**

Monsieur le Maire fait observer que malgré les baisses drastiques de la D.G.F. (dotation globale de fonctionnement) depuis 2013 soit 46%, nos taux d'imposition sont au niveau de ceux pratiqués en 2010.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT 2018 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif du budget assainissement 2018 et cède la présidence du conseil au doyen d'âge, Monsieur Pierre BARBAUD, pour le vote. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ADOpte** le Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses	10 646,55 €
Recettes	83 664,33 €
Excédent de l'exercice.....	73 017,78 €
Excédent 2017 reporté	500 000,00 €
Résultat de clôture : Excédent	573 017,78 €

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses.....	6 777,00 €
Recettes.....	74 167,32 €
Excédent de l'exercice	67 390,32 €
Excédent 2017 reporté	81 010,80 €
Résultat de clôture : Excédent	148 401,12 €

Excédent global de clôture**721 418,90 €**

Après avoir réintégré la salle du Conseil, le Maire rappelle :

L'excédent de fonctionnement 2018 soit..... 573 017,78 €

L'excédent d'investissement 2018 soit 148 401,12 €

L'état des restes à réaliser en recettes et dépenses 2018

Dépenses d'investissement : 59 815,00 €

Recettes d'investissement : NEANT

Le conseil municipal vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de REPORTE l'excédent de fonctionnement au compte **002 pour** un montant de **573 017,78 €** et l'excédent d'investissement au compte **001** pour un montant de **148 401,12 €**.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 (BUDGET ASSAINISSEMENT)

Le Maire présente le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

VOTE DU BUDGET UNIQUE 2019 (ASSAINISSEMENT)

Monsieur Éric Surmont présente le Budget Unique (Assainissement) pour 2019, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** le Budget Unique (Assainissement) pour 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section Fonctionnement **573 017,78 €**

Section Investissement **164 717,12 €**

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Comme suite au conseil communautaire du 21 février dernier, il a été décidé de modifier les statuts de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie afin d'élargir la participation de la CACPB en matière de titre de transport à l'ensemble des lycéens et collégiens non subventionnables du territoire de la CACPB.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents adopte la modification des statuts à l'article 5.3-7. et émet un avis favorable aux statuts.

DEMANDE DE SUBVENTION FER – AMENAGEMENT DES COMMERCES

Afin d'améliorer la qualité du service, il a été décidé de séparer le restaurant et le multiservices et de confier la gestion à deux gérants différents. Cette décision impose à la commune de dissocier les installations électriques et d'eau sur les deux commerces. Il est également nécessaire de créer une réserve supplémentaire et d'installer la climatisation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve les travaux d'aménagement des commerces et sollicite l'aide financière du Département, au titre du fonds d'Equipement Rural, à hauteur de 50% du montant HT.

RETROCESSIONS DES PARTIES 4, 5 ET 6 DU LOTISSEMENT « LE CLOS DES EPISTOLIERS »

Le conseil municipal, après examen et délibéré, à l'unanimité des membres présents **ACCEPTE** la rétrocession des parties 4, 5 et 6 soit les parcelles situées à l'extérieures du lotissement « Le Clos des Epistoliers ».

RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

- **Commission des impôts directs** : (Alain Bourchot) Elle s'est tenue le vendredi 15 mars 2019 en présence d'une représentante de l'administration fiscale. Nous avons émis un avis sur la mise à jour des valeurs locatives retenues comme base de calcul des impôts directs locaux. Nous avons vérifié que tous les travaux réalisés sur la commune ont bien fait l'objet de déclaration.

RAPPORTS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

- **Syndicat des eaux** : (Cédric Thomas) Le budget sera voté le mardi 9 avril 2019.
- **Syndicat voirie** : (Éric Defrace) Le budget 2019 a été voté et s'établit à 13.693,14€
- **C.C.A.S.** : (Yvette Ancelin) Le budget voté pour 2019 s'établit à 10.302 €.
- **Regroupement Pédagogique** : (Alain Bourchot) Le budget global pour 2019 a été voté pour 477.890€. La participation des communes (Giremoutiers, Haute-Maison, Maisoncelles en Brie) s'élève à 306.371 € dont 206.519€ pour Maisoncelles.

- **Communauté d'agglomérations :** (Alain Bourchot) Le budget primitif 2019 est arrêté à la somme de 57.301.750€, ont également été votés les budgets annexes (Zones industrielles, Zones artisanales, Hôtels d'entreprises, Télécentre, piscines, cinéma). Le conseil communautaire a voté les taux d'imposition identiques à 2018.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de réfection de la couche de roulement, sur la RD15 qui traverse la commune, se dérouleront entre le 13 et 24 mai 2019 pour une semaine de travaux. Ces travaux nécessitent d'interrompre la circulation (sauf riverains) et une déviation par Crécy la Chapelle sera mise en place.
- Les élections européennes se dérouleront salle des fêtes le 26 mai 2019. Le scrutin sera ouvert à 8h00 et clos à 18h00. Mr le Maire demande aux conseillères et conseillers municipaux de réserver leur créneau pour les permanences.
- Frelons asiatiques. Mr le Maire informe les Maisoncelloises et Maisoncellois de l'importance à éradiquer ces colonies. Deux gros nids ont été répertoriés, l'an passé, sur la commune. En novembre, les mères fondatrices ont quitté le nid qui se détruit progressivement. En revanche, depuis mars, ces fondatrices ressortent pour fonder une nouvelle colonie. La vigilance s'impose. Le piégeage est très efficace de mars à avril, il permet de piéger les mères fondatrices. Il doit être fait près des bâtiments où s'installent les nids primaires. En mai, le piégeage doit être arrêté car il causerait plus de dégâts sur les autres insectes. Le piège le plus simple est le plus efficace : dans une bouteille d'eau mettre un mélange de 1/3 de vin blanc, 1/3 de bière, 1/3 de sirop. Ce mélange doit être renouvelé. Avant de tailler vos haies vérifiez qu'elles n'abritent aucun nid. Si vous constatez l'existence d'un nid dans votre jardin, demandez à la mairie les coordonnées d'un spécialiste en ce domaine.
- Mr le Maire rappelle qu'un « atelier tricot » se tient tous les lundis au Caprice.
- Mme Lecoq signale qu'un « atelier d'art floral » a lieu une fois par mois aux Gloriets.
- Éric Defrace confirme la tenue de la brocante, organisée par « Les Gais Lurons » pour le lundi de Pâques, 22 avril. Comme chaque année, elle se tiendra place de l'église, rue de Crécy et rue des Carreaux si nécessaire.

- Éric Surmont demande l'installation d'un parc à vélos près de l'école. Réponse, une étude devra être réalisée sur les différents matériels ainsi qu'une analyse du meilleur emplacement.
- Mr le Maire remercie Yvette Ancelin, Nadine Berti et Maryse Maury pour le fleurissement du muret le long du ru en centre bourg et des abords de l'ancienne prison.
- Thierry Smaguine a présenté, au conseil municipal, le prototype du nouveau site web : www.maisoncelles-en-brie.fr. Le conseil a validé les principes de communication web adoptés par la commission communication & nouvelles technologies. En tenant compte de l'état d'avancement du projet, la mise en service du site maisoncelles-en-brie.fr est attendue pour mai prochain. Une note d'information sera envoyée à chaque habitant pour confirmer la disponibilité et le fonctionnement de ce nouveau site. La communauté d'agglomération « Coulommiers pays de brie » vient de mettre en ligne ses deux sites de références, maintenant disponibles : coulommierspaysdebrie.fr et sortirenspaysdebrie.com Mr le Maire remercie Thierry Smaguine pour son implication et ses efforts pour réaliser ce nouveau site et la dynamique qu'il a su créer autour de ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45